



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au Complexe des Générations, le lundi 7 juillet 2025 à 19 h 30 à laquelle sont présents:

Madame et messieurs : Sébastien Thibault, Jean-Noël, Jérôme Dubé, Yves Lebel, Denis Moreau et Linda Lévesque formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire.

Le greffier/directeur général, M. Louis-Charles Moreau, assiste également à la réunion.

La séance est diffusée en « Live » sur la page Facebook de la municipalité.

**RS-120-0725**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Sébastien Thibault  
et résolu

d'adopter l'ordre du jour tout en y ajoutant le point suivant :

1. Félicitations aux événements antérieurs faits à la municipalité.

et dont la copie est annexée aux archives de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

**RS-121-0725**

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 2025**

Les conseillers ont reçu le procès-verbal du mois de mai à l'avance par courriel et déclarent l'avoir tous lu. Tout est conforme aux discussions tenues et aux résolutions adoptées.

Il est proposé par M. Jean-Noël Moreau  
et résolu

Que le procès-verbal du 2 juin 2025 dernier soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

**Conciliation bancaire**

M. Louis-Charles Moreau, directeur général, informe le conseil que la conciliation bancaire démontre un solde au 30 juin 2025 de 198.698.76 \$ au compte courant et de 195,744.79 \$ au fonds de roulement.

**RS-122-0725**

**Approbation des comptes**

M. Louis-Charles Moreau mentionne qu'un compte est manquant sur le tableau et cela concerne les frais de déplacement du maire de Packington pour le mois de juin. Les frais de ce compte représentent un montant de 220.32 \$. Le nouveau solde total du grand livre est désormais à 119,272.20 \$.

Il est proposé par M. Yves Lebel  
et résolu

d'approuver les comptes ci-dessous décrits.



No de résolution  
ou annotation

AMEN50	LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE	ABAT-POUSSIÈRE	17 953.35 \$
AQUAM50	AQUAM SPÉCIALISTE AQUATIQUE INC.	CORDES ET BOUÉES PLAGES	665.67 \$
ARTD50	ART DUFORT	ENSEIGNES PLAGES	172.46 \$
BMR51	AVANTIS CORPORATION	URE CAMPING PLAGES, SERVICE TECHNIQUE, CAM	4 311.40 \$
BOUR50	BOURGEAULT ROMAIN	RÉSOLUTION 53-0325	200.00 \$
BURPU50	BUREAU PUBLICITE DROIT TEMISCOUATA	AVIS DE MUTATION	12.00 \$
CENH50	CENTRE HORTICOLE DU TEMISCOUATA INC.	FLEURS	490.66 \$
CLED50	CLERMONT DENIS	CASQUES VÉLOS, JEUX 100E, CADENAS CONTENEURS PLAGES, ÉQUIPEMENT ROULOTTE	953.70 \$
CONM50	LES CONSTRUCTIONS MICHAUD TÉMIS	PIÈCES PLAQUE VIBRANTE	100.70 \$
DUBE50	DUBÉ CARL	TERRAIN DE VOLLEY BALL ET EMPIREMENT PLAGES	304.68 \$
ECOL	ÉCOLE NOTRE-DAME	PRJET OSENTREPRENDRE	60.00 \$
ELEM50	ELECTRONIQUE MERCIER LTEE	PADGET SERVICE INCENDIE	48.29 \$
ENTR50	LES ENTREPRISES AL DESROSIERS INC	EXCAVATION CLOTURE PLAGES - CAMPING	287.44 \$
EXCT50	EXCAVATION TANGUAY	CAMPING	2 034.52 \$
FRE50	CARREFOUR DU CAMION R.D.L. GROUPE 13	CAMIONS WESTERN 2013 ET 2019 100E CHÈQUE A REMETTRE APRÈS PRESTATION	1 500.00 \$
HVITES50	HAUTE-VITESSE TÉMISCOUATA INC.	SERVICE INTERNET ET TÉLÉPHONIE, CASERNE, CAMPING, STATION DE LAVAGE	183.96 \$
HYDR50	HYDRO-QUEBEC	BUREAU, CASERNE, ÉCLAIRAGE PUBLIC, CAMPING - PLAGES, GARAGE, COMPLEXE	4 246.82 \$
IMPEX50	IMPRIMERIE EXCEL INC. (EXCEL PROMO +)	100E DÉPLIANTS ET BILLETS	689.85 \$
IRVI50	IRVING	PROPANE CANTINE	75.65 \$
JMOR50	JEAN MORNEAU	PLAQUE VIBRANTE	1 408.44 \$
LIBER50	LIBERTEVISION INC.	CONTRAT DE SERVICE	275.94 \$
LIOC50	K D - L CHAREST INC	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT GAZON	167.84 \$
LIVML50	LIVRAISON M.L.	SERVICE TECHNIQUE	13.80 \$
MANS50	MANIC SANITATION INC	PRODUITS CAMPING	918.60 \$
MARQ50	MARQUIS	IMPRESSION LIVRE 100E	17 731.04 \$
MINR	MINISTÈRE DU REVENU QUEBEC	DAS MAI	11 651.54 \$
MORE70	PATRICIEN MOREAU	FRAIS DE DÉPLACEMENT 100E	66.96 \$
MRC50	M.R.C. TEMISCOUATA	RENOUVELLEMENT BAIL	1 123.00 \$
NORD50	NORDIKEAU	ÉCHANTILLONAGE EAU CAMPING	413.91 \$
NORT50	NORTHWEST TIRES INC	PNEUS REMORQUE ASPHALTE	212.70 \$
PBE50	P. BEAULIEU ÉLECTRIQUE	PRISE ÉLECTRIQUE CAMPING	302.08 \$
PETC50	PETITE CAISSE	CAMPING ET COMPLEXE	47.55 \$
PETJA50	PETROLES JACQUES LAROCHELLE INC	DIESEL SERVICE TECHNIQUE	2 713.18 \$
PIET50	PIECES TEMIS	MIONS SERVICE TECHNIQUE, FOURNITURES GARA	166.46 \$
PROD50	LES PRODUCTIONS GIRAFFES	CHÈQUE A REMETTRE APRÈS PRESTATION PAIMEI	7 319.01 \$
PUR50	PUROLATOR	SERVICE TECHNIQUE	15.64 \$
RAYF50	RAY RÉFRIGÉRATION INC.	TABLE FROIDE ET HOTTE CANTINE PLAGES	711.27 \$
RECG	RECEVEUR GENERAL CANADA	DAS MAI	4 507.90 \$
REGI50	REGIE DES DECHETS TEMISCOUATA	VIDANGES SEPTIQUE, INVENTAIRE BAC A DÉCHETS, ÉCOCENTRE ET QUOTE PART	10 562.83 \$
	ROCK N BLUES	100E CHÈQUE A REMETTRE APRÈS PRESTATION	1 000.00 \$
SIGMA50	BRANDT	PÉPINE	14 927.34 \$
SIMEN50	SIMETECH ENVIRONNEMENT INC	VIDANGE TOILETTE CHIMIQUE	274.34 \$
SOLTE50	BUROPRO CITATION INC	COPIES	128.30 \$
SYND	SYNDICAT EMPLOYES MUNICIPAL	COTISATION SYNDICAL MAI	324.93 \$
THER50	MIREILLE THÉRIAULT	DÉCOS 100E	481.76 \$
THER50	SÉBASTIEN THÉRIAULT	DÉCOS 100E	866.14 \$
USII50	USINAGES INDUSTRIELS DEG.	RÉGARD RUE ÉCOLE	83.83 \$
VILDE50	VILLE DE DEGELIS	RESSOURCE AQUATIQUE	254.20 \$
VISA50	VISA AFFAIRE DESJARDINS	COUPE LEGUME, FOUNTURE DE BUREAU, BELL, 100E, JOURNAL, PERMIS DE BAR, COTISATION ANNUELLE	5 325.70 \$
		SORTIE SERVICE INCENDIE 9 JUIN 8E ET 9E RANG NC	636.12 \$
	<b>** TOTAUX **</b>	<b>48 FOURNISSEURS</b>	<b>119 051.88 \$</b>
	<b>GRAND TOTAL PAR NO DE G/L</b>		
	<b>FOURNISSEURS</b>		<b>119 051.88 \$</b>

RS-123-0725

### Suivi du règlement 364-2025 éolien

M. le maire relate les différentes séances concernant le règlement 364-2025 auprès des citoyens et les membres du conseil. Le maire fait part que la municipalité a reçu plusieurs propositions et plusieurs questions venant des citoyens. Le maire fait part que c'est encore trop tôt pour prendre position sur la RS-364-2025 parce qu'il reste des éléments à analyser et des questions sans réponse.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jérôme Dubé  
... et résolu

que le dossier éolien soit mis en " Pause" pour le mois de juillet et qu'on reporte à la prochaine séance du conseil prévue au mois d'août.

Adoptée à l'unanimité.

### Première période de questions

- Mme Tina Daudelin demande si l'effet de gèle se poursuit ?  
M. le maire a répondu oui.
- Mme Tina Daudelin demande si la municipalité de Packington va s'inspirer de la démarche de la ville de Valleyfield



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales - No 5614-PS (FLA-799)

- M. le maire a répondu que lui et le conseil analyseront l'ensemble des documents, dont le document Valleyfield comme référence à la réflexion.
- Mme Tina Daudelin demande si les membres du conseil ont trouvé les éléments intéressants dans le document de Valleyfield ?  
M. le maire mentionne que les conseillers et lui-même ont lu et ont discuté du document. Le document de Valleyfield servira à la réflexion comme d'autres, reçus par courriel.
- Mme Nancy Cloutier demande au conseil sachant les impacts négatifs documentés, la population est-elle réellement prête (question ouverte)
- M Daniel Boulanger demande pour quelles raisons qu'il n'y ait aucun comité consultatif  
M. le maire mentionne qu'il n'y a aucun projet éolien actuellement à la municipalité de Packington et il n'y a aucune obligation légale dans ce cas-là de former un comité consultatif.
- Mme Lise Michaud prend la parole afin de féliciter les membres du conseil sur leurs décisions de la RS-123-0725
- M. Étienne Gendron demande si les prometteurs peuvent garantir aux propriétaires que les éoliennes de 210 mètres n'auront pas un impact sur la valeur immobilière des résidences.  
Le maire a répondu qu'il ne connaît pas la réponse et il s'engage à entrer en contact avec les spécialistes éoliens pour obtenir des réponses aux questions reçues.
- Mme Tina Daudelin demande si la municipalité de Packington a contacté l'organisme "Vent d'élus"  
Le maire lui répond que les membres du conseil n'avaient pas encore contacté cet OBNL et ils ont besoin d'en discuter s'ils vont les contacter dans les prochaines semaines.

Fin de la période de questions

AV-366-25

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 366-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES 289-2017 SUR L'EXCLUSION DES DEMANDES DE DÉROGATIONS PORTANT SUR LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Je, Jules Soucy, donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil municipal, je présenterai le projet de règlement numéro 366-2025 modifiant le règlement sur les dérogations mineures 289-2017 de la municipalité de Packington. Le projet de règlement visera à rendre inamissibles les dispositions du Chapitre 10 du Règlement de zonage 287-2017 et ses amendements aux demandes de dérogations mineures.

Adoptée à l'unanimité

RS-124-0725

**Échange de terrain entre le Centre de services scolaire du Fleuve et des Lacs et la municipalité**

Lors des travaux de la rue des Érables en 2024, un arpentage du terrain de l'école Beaucourt a été effectué. Pour régulariser la situation, un échange de terrain a été déterminé pour que chacune des parties soit sur leur terrain respectif.

Après entente entre les parties, la transaction se fera par donation mutuelle et le Centre de services scolaire paiera les honoraires du notaire pour les deux contrats.

Il est proposé par M. Jean-Noël Moreau  
Et résolu

que le Conseil municipal de Packington autorise M. Jules Soucy maire et M. Louis-Charles Moreau, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents en rapport avec l'échange de terrains entre le Centre de services scolaire et la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

353



No de résolution  
ou annotation

### Point d'information : Rappel des nouveaux règlements sur les piscines résidentielles.

Le directeur général informe à la population que les nouvelles normes des piscines résidentielles sont en place depuis le 19 juillet 2025.

Ces normes visent à améliorer la sécurité des installations pour prévenir les noyades, notamment chez les jeunes enfants. Parmi les exigences à respecter, le directeur général mentionne :

- La présence d'une **clôture conforme** de 1,2 mètre de hauteur minimale autour de la piscine, avec portillons munis de dispositifs de sécurité (fermeture et loquet automatiques).
- Le respect des **distances minimales** entre la piscine et les structures ou équipements permettant l'accès à celle-ci (ex. : terrasse, échelle, balcon).
- L'interdiction d'un accès direct à la piscine à partir d'une porte donnant sur la maison, sauf si des mesures de sécurité sont mises en place.

Le directeur général informe à la population que la municipalité a la responsabilité de visiter l'ensemble des installations autour des piscines d'ici le 30 septembre 2025 pour s'assurer de sa conformité

RS-125-0725

### Nomination du comité de négociation de la convention collective

Il est proposé par Mme Linda Lévesque  
Et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington nomme messieurs Jules, Soucy, Jean-Noël Moreau, Sébastien Thériault, Louis-Charles Moreau et Denis Moreau sur le comité de négociation du renouvellement de la convention collective des employés de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

RS-126-0725

### Tournoi de golf pour la Fondation pour la persévérance scolaire du CSS

Le 20 septembre prochain, un tournoi de golf est organisé par la Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs afin d'encourager et d'aider les élèves dans leurs apprentissages, leur motivation et leur développement personnel. La Fondation peut également fournir de l'argent aux parents pour l'achat de vêtements, de repas, de lunettes, de soins médicaux, ou assume les frais d'activités parascolaires ou sportives, en plus de contribuer à différents projets collectifs dans les écoles du territoire.

En conséquence,

il est proposé par M. Jérôme Dubé  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'inscription de deux personnes au tournoi de golf de la Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour un montant de 220 \$.

Adopté à l'unanimité

RS-127-0725

### Tournoi de golf Chambre de commerce du Témiscouata

Le 22 août prochain, la Chambre de commerce du Témiscouata organise sa Classique de Golf l'AMICAL. Cet événement est dédié à la promotion et au soutien des jeunes entrepreneur(es) au Témiscouata. 125 \$ / personne + 2 personnes

En conséquence,

il est proposé par Mme Linda Lévesque  
et résolu

354



No de résolution  
ou annotation

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'inscription de deux personnes au tournoi de golf de la Chambre de commerce du Témiscouata pour un montant total de 250 \$. Le directeur général, Louis-Charles, sera présent à l'événement pour se faire connaître auprès du réseau ainsi que le maire, M. Jules Soucy.

Adopté à l'unanimité

### **Félicitations aux événements antérieurs**

M. le maire prend la parole afin de remercier les membres des comités pour leur implication et leur dévouement dans leur activité respective.

Fête des Voisins par le comité du 100<sup>e</sup> le 7 juin.

Brunch de la fête des Pères par le service d'incendie de Packington le 15 juin.

Fête nationale à la plage du Lac Jerry par le comité du Camping le 23 juin.  
Souper du comité des 50 ans plus le 21 juin.

### **Période de questions # 2**

- M. Philippe Martin voulait savoir auprès de qui la municipalité va s'informer au sujet des éoliennes.  
Sa question s'est répondue auparavant avec l'intervention de M. Yves Lebel.
- Mme Myriam Patoine demande si c'est possible de trouver un terrain d'entente sur le déneigement du stationnement sur le long de la clôture d'école primaire.  
Denis Moreau fait état de c'est question et est probablement lié durant les périodes de tempête hivernale et M. le maire spécifie que la municipalité travaille par priorisation, mais elle restera alerte.
- Mme Nancy Cloutier demande plus de précision sur le point # 8 Avis de motion RG-366-2025.  
M. le maire lui explique autrement l'avis de motion.
- M. René Thériault demande si des démarches sur la numérisation civile ont été entamées pour la municipalité de Packington comme celle de Dégelis  
M. Denis Moreau mentionne qu'il y a eu quelques démarches pour connaître le prix de ce projet et M. le maire mentionne que des vérifications seront faites
- Mme Tina Taudelin demande comment est faite la répartition des profits entre les partenaires ?  
M. le maire a répondu qu'il ne connaît pas les chiffres exacts, mais il y a plusieurs intermédiaires, dont l'Alliance de l'énergie de l'est, les MRC et les municipalités allant de Lévis jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine. Il va effectuer des recherches vis-à-vis les personnes clés pour recueillir l'information.
- M Daniel Boulanger demande la RG-364-2025 sur la loi modifiant le règlement de zonage 287-17 qui est mis en pause jusqu'au mois d'août est un délai très court.  
M. le maire a spécifié que c'est remis à la prochaine séance du conseil prévue le 19 août. Cette pause donnera le temps aux conseillers d'analyser l'ensemble des documents reçus et de parler à des personnes compétentes en matière de développement éolien.

### **Levée de l'assemblée**

À 20h48, l'ordre du jour étant épuisé, M. le maire, Jules Soucy, propose la levée de l'assemblée.

*Jules Soucy*  
355 *Jules*